



Rappel des conditions de mise à disposition du foyer

aux associations du village

Par décision du Maire et du Conseil Municipal, le foyer est mis gracieusement à la disposition des associations de la commune ayant souscrit à la convention d'utilisation pour y pratiquer leurs activités régulières.

Nous vous en rappelons, ci après, les consignes d'utilisation :

- le **demandeur** s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tout autre, dans la stricte application du règlement affiché dans la salle du foyer ;
- le **demandeur** est tenu de vérifier l'état des locaux à son arrivée et lors de son départ ;
- le matériel mis à disposition des occupants doit être systématiquement rangé dans le local de stockage conformément au plan affiché dans ce dernier. L'inventaire du matériel est affiché au dessus de son emplacement de rangement. En cas de constatation de différence de stock, le dernier utilisateur sera tenu pour responsable et devra en assurer le remplacement.
- le maintien de la propreté des locaux est à la charge du **demandeur**, aucun état des lieux ne sera effectué ni au début ni à la fin des activités des différentes associations.
Si le **demandeur** constate un manquement à la propreté ou des dégâts ou absence de matériel lors de la prise de possession des locaux, il est prié d'en faire part à l'un des membres de la commission Animation qui viendra constater et rédiger un PV d'incident qui sera transmis au secrétariat de mairie, faute de quoi il sera tenu pour responsable ;
- **en cas de manquement répété au respect de ces consignes, l'autorité se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale à la convention d'occupation ;**
- le **demandeur** fournira chaque année une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- en cas de modification du bureau, de modification des statuts ou de dissolution de l'association, le **demandeur** sera tenu d'en informer la commission Animation.

PERSONNES A CONTACTER

CROXO Stéphanie - 06.80.70.44.87	LAFONT Eric - 06.77.10.83.63
ENGRAND Yves - 04.66.55.13.25	PETIT Jean-Paul - 06.32.26.91.32

